

## Burundi, Afrique et Nations unies, une relation compliquée

Deutsche Welle, 12.09.2018 Les trois membres de la Commission d'enquête sur le Burundi ont déclaré "persona non grata" par Bujumbura. Ce n'est pas la première fois que l'ONU a des relations tendues avec un gouvernement africain.

Le régime de Pierre Nkurunziza qualifie de "diffamatoire et mensonger" leur rapport des enquêteurs de l'ONU sur les exactions commises dans le pays depuis 2015. Contacté par la DW, le Haut Conseil des droits de l'Homme n'a pas souhaité agir publiquement à cette décision du pouvoir burundais. Mais ces relations tendues entre le Burundi et les Nations unies illustrent une nouvelle fois l'histoire, émaillée de différends, entre l'ONU et des Etats africains. Persona non grata au Burundi Doudou Diagne, Lucy Asuagbor et Françoise Hampson déclarées "persona non grata" au Burundi. Philippe Tunamsifu Shirambere, professeur à la faculté de droit et vice-doyen de l'Université libre des Grands Lacs, à Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo, estime que cela est le bon droit des autorités burundaises. Il explique en effet qu'"un Etat peut créer persona non grata les experts d'une commission". Selon lui, "si les Nations unies acceptent de changer ces personnalités avec un mandat réduit, vous verrez que le Burundi acceptera cette mission - car elle sera surveillée par les autorités burundaises." "Persona non grata", cela ne changera pas beaucoup les experts de l'ONU, s'amuse certains comme l'ACAT Burundi sur Twitter, qui note que les trois enquêteurs de l'ONU n'ont de toute façon jamais obtenu de visa pour venir enquêter en personne au Burundi. Plus sérieusement, cette réaction des autorités burundaises montre à la fois à quel point le nouveau rapport de l'ONU, qui les accuse directement, les met mal à l'aise, mais aussi que le régime de Pierre Nkurunziza a besoin de la légitimité des Nations unies. Compromis et consensus L'année dernière décembre, le pouvoir burundais avait refusé de laisser entrer les enquêteurs onusiens sur son territoire et finalement donné son autorisation (provisoire) à une autre mission, sous égide de l'Union africaine, avec des experts qui n'étaient pas présents comme "indépendants" et dont le mandat était restreint. Philippe Tunamsifu Shirambere, de l'Université libre des Grands Lacs, rappelle que cela s'est déjà vu en RDC, par exemple quand "le gouvernement congolais avait refusé l'arrivée d'une délégation des Nations unies venus pour clarifier l'assassinat de deux experts de l'ONU enquêtant sur les crimes commis au Kasai contre Kamwina Nsapu. Puis le gouvernement a accepté une délégation avec un mandat très réduit, qui vient appuyer la justice congolaise mais qui n'a pas le droit de faire des investigations." Le régime burundais a d'ailleurs aussi accepté la venue d'une délégation menée par Michel Kafando. Le prestige des Nations Unies L'Etat burundais s'est certes retiré du Statut de Rome, mais à l'instar de la quasi totalité des Etats du monde, il reste membre de l'ONU avec qui il continue donc de coopérer sur le papier. Philippe Tunamsifu Shirambere ne croit d'ailleurs pas qu'il soit dans l'intérêt d'un gouvernement de ne plus reconnaître du tout la structure des Nations unies : l'ONU garde son prestige du fait qu'elle est attachée à privilégier le dialogue avec les Etats, sans ingérence dans ses affaires intérieures. "L'article 2 paragraphe 7 des Nations unies garantit la souveraineté des Etats et prévoit la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Il y a aussi l'article 33 de la Charte des Nations Unies qui prévoit des mécanismes diplomatiques, juridiques quand il y a un différend", explique le professeur qui en veut pour preuve la propension des "dictateurs" à continuer chaque année à venir à l'Assemblée générale à New York. "Vous avez vu Robert Mugabe plusieurs fois à la tribune des Nations unies, ou Kadhafi. Bien qu'ils maltraitent leur population, qu'il y ait des exactions, comme un gouvernement est membre effectif, les Nations unies espèrent qu'il va s'améliorer. Et il existe des mécanismes en vue de trouver un consensus. C'est-à-dire que les Etats ont la possibilité de trouver un arrangement plutôt que d'avoir à quitter [la structure]." Des poursuites malgré l'immunité? De leur côté, les enquêteurs de l'ONU sur le Burundi reprochent toujours à Pierre Nkurunziza son manque de coopération avec leur commission. Le Parlement burundais a même adopté une résolution visant à poursuivre en justice les trois commissaires onusiens. Doudou Diagne, Lucy Asuagbor et Françoise Hampson, les trois personnes visées, bénéficient toutefois de l'immunité diplomatique. Lundi prochain, plusieurs ministres de Bujumbura seront envoyés à Genève pour répondre au rapport des enquêteurs devant le Conseil des droits de l'Homme.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});